

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Maîtrise des  
risques industriels et environnementaux

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)  
Rapport publié le 14/06/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et technologies et sciences de l'ingénieur

Établissement déposant : Université de Lorraine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La licence professionnelle *Production industrielle* spécialité *Maîtrise des risques industriels et environnementaux*, portée par l'institut universitaire de technologie (IUT) de Thionville-Yutz, accueille un flux de 12 étudiants par an environ pour les former aux métiers de cadres intermédiaires spécialistes des risques industriels et environnementaux. Les enseignements portent sur un large spectre de disciplines fondamentales et transverses qui permettent aux diplômés d'envisager des carrières dans les nombreux métiers de l'environnement depuis les sites et sols pollués jusqu'à la prévention des risques professionnels. Pour ce faire, l'équipe pédagogique comprend des enseignants-chercheurs, des enseignants et de nombreux professionnels en charge de la prévention des risques dans leurs entreprises. Certains étudiants bénéficient de la proximité du Luxembourg et de l'Allemagne pour y réaliser leur stage. Cette proximité permet à des professionnels étrangers d'intervenir dans la formation. La licence professionnelle s'appuie sur la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui sont trois acteurs institutionnels majeurs pour l'environnement et les risques.

Cette licence professionnelle accueille une majorité d'étudiants en formation classique et quelques étudiants en alternance en contrat de professionnalisation. L'ouverture envisagée du diplôme à l'apprentissage devrait permettre une augmentation des flux d'étudiants.

## Analyse

### Objectifs

Cette licence a pour objectif de former des cadres intermédiaires des métiers de la maîtrise des risques industriels et environnementaux. La maquette, découpée en de nombreuses unités d'enseignement qui correspondent plutôt à des modules et qui mériteraient des regroupements thématiques afin d'acquérir plus de lisibilité, couvre un large spectre de connaissances techniques, scientifiques et tertiaires situées au cœur des métiers visés. Le nombre d'étudiants est faible (12 en moyenne). Les diplômés qui cherchent un emploi le trouvent dans la branche qui correspond à leur diplôme. Les poursuites d'études sont trop fréquentes (quatre sur huit diplômés en 2012, et cinq sur neuf diplômés en 2013) ce qui peut poser un problème quant à la finalité de ce diplôme.

Organisation
<p>Le dossier d'autoévaluation présente une organisation générale qui correspond bien aux critères de professionnalisation que l'on peut attendre d'une licence professionnelle avec une forte participation des professionnels, une part importante des projets et un stage obligatoire de 16 semaines pour les étudiants non alternants et de 35 semaines pour les étudiants en contrat de professionnalisation.</p> <p>Le nombre d'unités d'enseignement (UE) du premier semestre est trop important (10 UE) et nuit à la lisibilité du parcours et probablement aux apprentissages. Certaines UE ne donnent qu'un ou deux ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits) alors que le stage de fin d'année donne 15 ECTS, ce qui n'est pas conforme à l'article 10 de l'arrêté Licence Professionnelle de 1999 puisque le rapport entre les coefficients d'UE est compris entre un et 15 au lieu de un à trois. Une réflexion devrait être engagée pour un regroupement thématique permettant des UE de six ECTS. Les déposants ont conscience de redites entre certaines UE qu'il faudrait éliminer.</p> <p>Le calendrier des enseignements prévoit une alternance entre enseignement en présentiel et entreprises toutes les quatre à six semaines environ jusqu'au mois de février pour les étudiants en contrat de professionnalisation. Dans cette première partie de l'année, pendant que les étudiants en contrat de professionnalisation sont en entreprise, les étudiants en formation classique travaillent leur projet tuteuré. Les étudiants en contrat de professionnalisation travaillent 35 semaines au total en entreprise. Ils terminent leur licence professionnelle (LP) à la fin du mois d'août. Les non-alternants débutent un séjour en entreprise de 16 semaines mi-février et terminent leur LP mi-juin. Les soutenances des stages pour tous les étudiants se déroulent fin juin. Il semble donc que la fin de la période en entreprise des alternants ne soit pas évaluée. Cela conduit à une part importante (22 %) de l'activité des alternants en entreprise non évaluée, ce qui est problématique.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La licence professionnelle est dispensée à Thionville, dans un bassin industriel important, à cheval sur la Lorraine et le Luxembourg. Elle est donc parfaitement positionnée pour l'accueil de stagiaires en entreprise et l'emploi des diplômés. Cette situation permet également l'intervention de nombreux professionnels.</p> <p>Les déposants ont recensé trois formations équivalentes au niveau régional et national alors qu'il en existe d'autres (à Avignon, à Nîmes ou encore à Caen... sans compter les écoles privées). Les offres d'emploi du secteur sont nombreuses ce qui explique le grand nombre de ces formations.</p> <p>La LP déclare trois appuis institutionnels qui sont incontournables dans le contexte : l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Lorraine. Elle annonce également de nombreuses entreprises partenaires au niveau local et national.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est composée de 35 intervenants : 54 % de professionnels, 33 % d'enseignants-chercheurs (maîtres de conférences - MCF et professeurs - PR) et 13 % d'enseignants. Les professionnels (hors professeurs associés - PAST) assurent 145 heures d'enseignement (27 %), les PAST assurent 124 heures (23 %), les enseignants-chercheurs assurent 244 heures (45,50 %) et les autres vacataires interviennent pour 24 heures (4,50 %).</p> <p>Le nombre important de professionnels impliqués et qui interviennent dans leur domaine de compétence est un gage d'expertise. Toutefois, ces intervenants proviennent en majorité de la même société de métallurgie et sidérurgie (ArcelorMittal), il serait ainsi intéressant de pouvoir diversifier l'origine des intervenants extérieurs.</p> <p>Le pilotage de la formation est assuré par un binôme composé d'un MCF sur le site de l'IUT de Thionville et d'un PAST responsable Hygiène, santé, environnement (HSE) à ArcelorMittal. L'animation et le pilotage de l'équipe pédagogique est réalisée par échanges de mails et conversations téléphoniques, une seule réunion est mentionnée en septembre 2014. Des réunions physiques et régulières devraient être envisagées. Le pilotage de la licence professionnelle semble être assez lâche et mériterait d'être resserré.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs de la licence professionnelle sont stables et faibles ces dernières années (12 inscrits depuis 2014). La formation accueille en moyenne deux étudiants par an en contrat de professionnalisation. Les déposants sont conscients de la faible part de ces contrats et souhaitent développer l'apprentissage pour augmenter le flux d'étudiants en alternance. La validation des acquis de l'expérience (VAE) est possible mais ne semble pas active.</p> <p>Les taux de réussite sont bons. La poursuite d'études est trop forte (plus de 50 % en 2012 et 2013). Ce point serait à revoir en motivant les étudiants à intégrer la vie active. L'insertion professionnelle des diplômés qui ne sont pas en poursuite d'études est très satisfaisante (de 83 à 100 %, pour les diplômés hors poursuite d'études, après 18 mois) dans des emplois de type intermédiaire. Seulement deux exemples de poste sont cités dans le dossier d'autoévaluation. De même, peu de précisions sont données dans le dossier sur les masters ou les écoles de poursuite d'études, l'exemple d'un seul master à Metz en alternance est indiqué.</p>

<b>Place de la recherche</b>
Cette licence professionnelle n'est pas concernée par ce point.
<b>Place de la professionnalisation</b>
Les étudiants sont préparés à la professionnalisation par des enseignements en présentiel (UE <i>Outils de communication</i> et UE <i>Outils méthodologiques</i> ). Le contenu des UE disciplinaires est en adéquation avec les métiers visés par la licence professionnelle. Les métiers indiqués dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont des métiers de cadres, de niveau trop élevé par rapport au diplôme. Les enseignements disciplinaires sont dispensés à plus de 50 % par des professionnels. La professionnalisation s'effectue également via des projets sur des sujets divers concernant la législation, la sécurité, la technique, <i>etc.</i> et des stages en entreprise. La formation est ouverte en contrat de professionnalisation mais cela concerne deux à trois étudiants par an. Pour l'instant, la formation n'est pas ouverte au contrat d'apprentissage.
<b>Place des projets et des stages</b>
Les projets et stages occupent une place essentielle dans cette formation, conformément aux attendus d'une licence professionnelle. Tous les étudiants sont formés à la gestion de projet dans une UE <i>Outils méthodologiques</i> . Les étudiants qui ne sont pas en contrat de professionnalisation réalisent un projet tuteuré de 150 heures (10 ECTS) dans les périodes du premier semestre pendant lesquelles leurs collègues alternants sont en entreprise, soit pendant six semaines. Ces étudiants non alternants réalisent ensuite un stage de 16 semaines en entreprise (15 ECTS). Les étudiants en alternance réalisent un stage de 35 semaines qui se termine à la fin du mois d'août. Les étudiants en contrat de professionnalisation semblent être dispensés de l'UE projet. Si ce point est avéré, il constituerait une non-conformité majeure par rapport aux spécifications explicites de l'arrêté de 1999 (article 7) et ne serait donc pas admissible. Ce point n'est pas clair dans le dossier d'autoévaluation. Il est souligné que les offres de stages sont supérieures à la demande et que les thématiques des stages sont en réelle adéquation avec les besoins des entreprises.
<b>Place de l'international</b>
Le site de Thionville est proche du Luxembourg ce qui favorise les relations avec quelques entreprises qui y sont implantées. Ces relations concernent les stages en entreprise et les interventions de professionnels dans le présentiel. L'apprentissage de l'anglais est assez peu développé (16 heures) ce que l'on peut regretter dans un environnement proche d'aussi nombreuses frontières (Belgique, Luxembourg, Allemagne). Les étudiants sont encouragés à passer le TOEIC ( <i>Test of English for International Communication</i> ) sans qu'un niveau soit requis pour obtenir la licence professionnelle. Les déposants indiquent que la proximité de la Belgique, de l'Allemagne et du Luxembourg leur permet d'envisager le passage à une licence internationale. La LP accueille un étudiant étranger par an. Un partenariat avec le Mexique (programme <i>Mexico Profesional Tecnología</i> - MEXPROTEC) existe mais semble inactif.
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
Le recrutement se fait classiquement sur dossier, complété par un entretien téléphonique ou en présentiel pour des étudiants issus en trop grande majorité de BTS (brevet de technicien supérieur) et de DUT (diplôme universitaire de technologie). Le flux d'étudiants étrangers est très faible. Aucun étudiant de seconde année de licence généraliste n'a intégré cette LP dans les cinq dernières années. Ce point serait à faire évoluer par des actions au niveau de l'Université de Lorraine et de la licence professionnelle. Les étudiants recrutés sont issus d'un large spectre de formations de BTS et de DUT dont certaines sont très éloignées des sciences et technologies. Une UE initiale leur permet une mise à niveau et une homogénéisation des connaissances dans les disciplines scientifiques fondamentales (16 heures par discipline en chimie, physique, biologie). Un compte-rendu d'équipe pédagogique de 2014 récapitule l'origine des inscrits. Dans la promotion de 2014, il y a au moins trois étudiants issus d'un BTS de mercatique dont on peut légitimement douter des compétences scientifiques même par le suivi de la mise à niveau et ceci sans préjuger aucunement du niveau de leur BTS.
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
Les modalités d'enseignement sont classiques, en présentiel, en projet ou en stage. Il n'y a pas de mention de l'utilisation de la plateforme d'échange de documents de l'Université de Lorraine. La mutualisation envisagée des cours de langue à distance pour trois des licences professionnelles de l'Université de Lorraine devrait conduire à un enseignement à distance de l'anglais, ce qui assouplirait les contraintes d'emploi du temps.

<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>Le jury est proposé par le responsable de la licence professionnelle, il est composé des professionnels, des enseignants et des enseignants-chercheurs qui interviennent dans la formation. Il délibère à l'issue du semestre 6. L'évaluation des étudiants s'effectue par contrôle continu et/ou épreuve terminale. Les modalités sont définies par le ou les enseignants concernés. Elles ne sont pas indiquées dans le dossier d'autoévaluation et ne semblent pas discutées en équipe. Les modalités de compensation s'appliquent au semestre. Le jury se réunit une fois par an à la fin du second semestre. Une moyenne plancher de 10/20 doit être acquise entre les UE stage et projet. Une seconde session est organisée fin juin.</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>Outre les compétences disciplinaires, la formation vise l'acquisition de compétences professionnelles qui sont indiquées dans la fiche RNCP du diplôme. Le dossier ne mentionne pas l'existence d'un dispositif particulier de suivi des compétences acquises par l'étudiant (portfolio, portefeuille de compétences). Le supplément au diplôme n'est pas fourni dans le dossier d'autoévaluation.</p>
<b>Suivi des diplômés</b>
<p>La collecte d'informations se fait via l'Observatoire de la vie universitaire (OVU) mis en place par l'Université de Lorraine et dont les résultats, basés sur un taux de réponse supérieur à 80 % et donc satisfaisant, sont donnés dans le dossier d'autoévaluation. Il est mentionné un suivi des étudiants par contact personnel et par les réseaux sociaux qui permet de connaître le placement de quelques étudiants. Les informations concernant les postes occupés par les diplômés sont faibles. Deux exemples d'emploi sont fournis, ce qui ne permet pas d'évaluer si l'insertion professionnelle est en adéquation avec la formation dispensée. Compte tenu des faibles effectifs, un réseau étudiants/enseignants ne devrait pas être difficile à mettre en place afin de bénéficier d'un meilleur retour du devenir des étudiants.</p>
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>
<p>Il ne semble pas y avoir de procédure d'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants. Une réunion d'équipe pédagogique est mentionnée en 2014 avec un compte-rendu joint. Aucune réunion de conseil de perfectionnement ne semble avoir eu lieu.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Bon environnement socio-économique de la licence professionnelle.
- Thématique porteuse en termes d'emploi.
- Forte participation d'enseignants issus du monde industriel.

### Points faibles :

- Organisation de la maquette ne respectant pas l'arrêté Licence Professionnelle de 1999 (répartition des ECTS).
- Fort taux de poursuite d'études, et fréquemment à l'Université de Lorraine.
- Une partie de la période en entreprise des alternants n'est pas validée par le jury.
- Manque de pilotage de la formation (pas de conseil de perfectionnement, ni d'évaluation par les étudiants).

### Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Maîtrise des risques industriels et environnementaux* est une formation bien ciblée et à fort potentiel d'emploi pour des bassins industriels régionaux et nationaux. La formation associe des fondamentaux scientifiques et techniques à des compétences transverses bien ciblées. Une forte proportion des enseignements est dispensée par des intervenants extérieurs, ce qui démontre la bonne implantation de ce diplôme au niveau local.

Cependant, la formation souffre de faiblesses majeures auxquelles il faudrait remédier rapidement :

- mettre en conformité et augmenter la lisibilité de la maquette en regroupant thématiquement les unités d'enseignement du premier semestre ;
- réaliser le jury après la fin du stage ;
- mettre en place un pilotage de la licence professionnelle (conseil de perfectionnement, réunions de l'équipe pédagogique) ;
- mettre en place une évaluation de la formation et des unités d'enseignement ;
- accentuer la visibilité et l'attractivité de la licence professionnelle au niveau national pour augmenter les effectifs.

# Observations de l'établissement



Licence Professionnelle Maîtrise des risques industriels et environnementaux

Veillez trouver ci-dessous les commentaires complémentaires de l'équipe de formation en réponse aux remarques formulées dans le rapport d'évaluation HCERES concernant la licence professionnelle MRIE:

Dans la nouvelle offre de formation 2018-2022 nous sommes passés de 10 UE à 6 UE pour le premier semestre et toutes nos UE ont au minimum 3 ECTS.

Conscients de la part importante d'intervenants de la société Arcelormittal, nous cherchons à diversifier les intervenants, point que nous avons déjà engagé pour l'offre 2017.

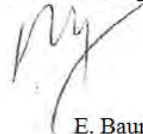
Nous incitons les étudiants à entrer dans la vie active, en 2014 nous avons 3 étudiants sur 12 qui ont continué et en 2015 4 sur 12. Pour la rentrée 2016-2017 nous avons un effectif de 18 étudiants et nous avons espoir suite au forum fait avec le CFAI d'avoir encore plus d'apprentis à partir de la prochaine rentrée.

Dans l'encadré place de la professionnalisation, la licence est ouverte à l'apprentissage depuis la rentrée universitaire 2016-2017, nous avons 1 apprenti et nous avons espoir suite au forum fait avec le CFAI d'avoir encore plus d'apprentis à partir de la prochaine rentrée.

Concernant l'évaluation des étudiants, nous avons pour l'offre 2018-2022 , précisé pour chaque matière les modalités d'évaluation des étudiants ( écrit/oral..., durée , nombre par matière).

Nous souhaitons enfin préciser qu'il existe une procédure d'évaluation de la formation mise en place au sein du département. De plus nous avons commencé une évaluation des enseignements par les étudiants.

Le Vice-Président en charge de la Formation



E. Baumgartner